

PROTOCOLE à l'usage des personnels et des étudiants de l'UB en cas de symptômes de la COVID-19, en cas de test PCR+ ou en cas de contact avec un cas confirmé

1) Un test est fortement recommandé si :

- Je présente des signes cliniques de la maladie, même minimes (fièvre, toux, mal de gorge, « rhume », fatigue inexplicquée, maux de tête inhabituels, perte du goût ou de l'odorat, diarrhée...).
- J'ai eu un contact avec une personne positive :
 - o Le test est à réaliser immédiatement si je vis sous le même toit que la personne malade, ou si je présente des signes cliniques de la maladie
 - o Le test est à réaliser à J7 si je ne vis pas sous le même toit que la personne malade et que je ne présente pas des signes cliniques de la maladie

Il n'y a pas besoin d'ordonnance.

Le test est pris en charge à 100% (se munir de sa carte vitale).

2) Je ne dois pas venir à l'université si :

- J'ai des signes cliniques de la maladie, même si je n'ai pas encore été testé (au moins jusqu'au résultat du test).
⇒ **Je contacte mon médecin traitant, ou le 15 si j'ai des difficultés à respirer (le 114 pour les personnes malentendantes), et je suis les consignes que l'on me donne.**
- Je suis un contact à risque d'un cas confirmé (test PCR+)

*Contact à risque : personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé, **sans mesure de protection efficace** (masque porté par le cas **et** la personne contact, vitre, plexiglas...) :*

Etudiant ou enseignant de la même classe ou du même groupe

Etudiant, enseignant ou autre personnel :

- *Ayant partagé le même lieu de vie (logement...)*
- *Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée. En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque.*
- *Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins*
- *Ayant partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule...) pendant au moins 15 minutes avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.*

Durée de l'isolement :

Au minimum jusqu'au résultat du test.

- *Si symptômes : 8 jours à partir de la date de début des signes, et au moins 48h sans fièvre ni difficulté respiratoire*
- *Si absence de symptômes et test PCR+ : 10 jours à compter de la date du prélèvement du test positif*

NB : Si test PCR- et apparition retardée de symptômes de la maladie => nouveau test PCR à réaliser

Cette absence sera prise en compte dans le déroulement de la scolarité comme une absence justifiée, ou conduira, pour les personnels, à un placement en télétravail, à une autorisation spéciale d'absence (pour les agents concernés et ne pouvant pas télétravailler), ou à un arrêt de travail.

3) Je suis testé positif :

- Je ne viens pas à l'université pendant la durée de l'isolement
- Je surveille mon état de santé
- Je préviens :
 - Si je suis un étudiant : la scolarité et le responsable de formation (qui informera le responsable administratif) et le SSU (Service de santé universitaire : medecine-preventive@u-bourgogne.fr) à qui je transmets le résultat du test par courrier électronique.
 - Si je suis un personnel : le responsable administratif et le service de médecine du travail (medecine-du-travail@u-bourgogne.fr) à qui je transmets le résultat du test par courrier électronique.
- Une liste des contacts à risque sera établie avec la scolarité/la composante en lien avec les services de santé.
Je serai appelé par l'assurance maladie, à laquelle je communiquerai la liste des contacts à risque (à l'université et en dehors).
⇒ **Les personnes contacts sont informées par l'assurance maladie.**

4) Je suis responsable de composante, de laboratoire ou de service :

Un étudiant ou un personnel m'appelle pour me signaler :

- **Qu'il/elle a des signes cliniques :**

Je lui confirme qu'il/elle ne doit pas venir à l'université et doit contacter son médecin, ou à défaut le SSU ou le médecin du travail pour être testé le plus rapidement possible.

Je lui demande de me rappeler dès qu'il/elle a le résultat du test, et, s'il est positif, d'en informer le SSU/service de médecine du travail.

- **Qu'il a été appelé par l'assurance maladie car il/elle est identifié comme contact à risque et doit être testé :**

Je lui confirme qu'il/elle ne doit pas venir à l'université.

Je lui demande de me rappeler dès qu'il/elle a le résultat du test, et, s'il est positif, d'en informer le SSU/service de médecine du travail.

- **Qu'il a été ou va être testé dans le cadre d'une démarche individuelle ou systématique :**

Je lui demande de me rappeler si le résultat du test est positif, et d'en informer le SSU/service de médecine du travail.

- **Qu'il a été testé positif :**

Je lui confirme qu'il/elle ne doit pas venir à l'université et doit en informer le SSU/service de médecine du travail.

Pour les questions non médicales autour du coronavirus, appeler le 0 800 130 000.

Le présent document est élaboré au regard des recommandations actuelles, qui sont susceptibles d'évoluer.